

Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public,  
relatif aux manoeuvres des ennemis du bien public, lors de la  
séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, relatif aux manoeuvres des ennemis du bien public, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 126-129;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30318\\_t1\\_0126\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30318_t1_0126_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

jusqu'à ce que leur liberté soit assise sur les bases inébranlables ; ce n'est qu'alors qu'ils se reposeront avec vous sous l'ombre vivifiante de l'arbre de la Liberté et qu'ils savoureront ses fruits délicieux.

Nous déposons sur l'autel de la Patrie 774 marcs d'or, de vermeil et d'argent, ainsi que pour 35,380 l. de bijoux provenant des dons patriotiques des citoyens du district de Strasbourg ».

BURG, SCHATZ, MAYNONI (*agent nati.*), DIDIENAU, BRAENDLÉ, GWINMANN (*secrét.*).

La commune de Strasbourg a fait déposer, par la députation du Bas-Rhin, deux bonnets de femme, en forme de calotte, brodés en or; une toque, ornement pour femme, en or; une autre en argent (1).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Nous venons déposer sur l'autel de la patrie les hochets de la superstition des églises du département du Bas Rhin, ainsi que quelques dons en or et en argent présentés par les citoyens de Strasbourg. Cette commune ne connoit aujourd'hui que le culte de la raison; le gouvernement révolutionnaire qui l'a sauvé des ennemis du dehors a attéré les conspirateurs du dedans. Les représentans du peuple ont forcé les riches égoïstes à venir au secours de l'armée, et là comme ailleurs les sans culottes n'ont pas été les derniers à se dépouiller pour leurs frères d'armes.

Nous apportons à la Convention nationale 4,460 marcs d'or, d'argent et de vermeil, 40,000 francs de bijoux et de diamants, 4,134 marcs de galons et de broderie en or.

Les Jacobins de chez nous offrent aussi à la patrie deux cavaliers montés et équipés, ils vous félicitent des mesures énergiques que vous employez pour faire triompher la liberté, ils vous prient de rester à votre poste jusqu'à ce que nous aions terrassé les ennemis du dehors et exterminé ceux du dedans.

Nous déposons sur le bureau une tabatière d'or couverte de cristal, une médaille d'or frappée à Bâle avec une autre portant l'effigie de Jules César, l'un des plus grands assassins du monde et des modèles des coiffures des citoyennes de Strasbourg qu'elles ont donné à la patrie pour adopter le costume français (2).

La Convention applaudit à leur zèle, et accorde à l'envoyé les honneurs de la séance par l'organe de son président.

SIMOND dévoile la modestie de ce citoyen : c'est un excellent patriote qui étoit trop peu connu; il a fait la guerre de la Vendée, y a reçu une blessure honorable; et s'y est illustré par de nombreux traits de courage. Il a eu la gloire particulière de sauver un représentant du peuple que son zèle avoit emporté, que des brigands avoient saisi, dépouillé et abandonné au hasard dans une grande forêt. Après l'avoir sauvé, il s'en alla sans vouloir se nommer. Je

le proclame aujourd'hui, dit SIMOND; son nom est Détrée.

La salle retentit des plus vifs applaudissemens (1).

## 45

Un membre [BARÈRE], au nom du comité de salut public, fait un rapport, et propose un décret relatif aux manœuvres des ennemis du bien public, et à des écrits répandus et affichés dans la halle et dans les marchés de la commune de Paris (2).

BARÈRE. Citoyens,

Depuis un mois, le comité a senti que la main des traîtres cherchoit à retarder la marche de la révolution qu'ils ne pouvoient plus arrêter. ils n'osent plus conspirer ouvertement, ils intriguent dans l'obscurité; ils se perdoient d'avance en se montrant, ils font agir des ressorts, dont l'extérieur peut tromper.

Le comité ne vient pas aujourd'hui déchirer le voile qui couvre toutes ces viles machinations, et leurs auteurs plus vils encore : il prépare un travail qui les déjouera, et un rapport qui les exposera bientôt à l'indignation des bons citoyens.

Par la centralité et les relations journalières du gouvernement révolutionnaire, le comité connoît les relations de Londres et de Paris, les crimes froids de l'une de ces cités, et les intrigues constantes ourdies dans l'autre.

En apprenant que nous ne sommes pas un instant sans conjuration, vous ne serez pas étonnés, mais plus surveillans encore. Vous ne pouvez vous dissimuler qu'avec l'Europe diplomatique et militaire coalisée, qu'avec les rois ennemis naturels de la République, nous devons être agités au-dedans, corrompus dans ce qui nous entoure, exaspérés dans nos besoins, calomniés dans nos travaux, divisés dans nos opinions, et traversés dans nos projets.

Il y eut toujours un parti de l'étranger dans toutes les révolutions. Dans les révolutions grecques, c'étoit l'or, les agens, les émissaires, les orateurs, les calomniateurs salariés par Philippe.

Dans les révolutions européennes, ce sont les trésors, les espions, les agens, les diviseurs, les diffamateurs, payés par les cours de Georges et de Catherine.

Dans la révolution même qui s'est faite dans ce siècle en Danemark, en faveur du despotisme, le parti de la Russie et de l'Angleterre étoit couvert de couleurs révolutionnaires, et stipuloit pour le désordre et l'extravagance anarchiste ; il parloit de liberté et de patriotisme, il ne vouloit ni lois ni patrie.

Depuis quatre ans, nous avons vu cette conspiration secrète entre toutes les monarchies, pour détruire et saper insensiblement notre liberté, tantôt par la mollesse des mesures,

(1) *Débats*, n° 533, p. 213; *Mon.*, XIX, 641; *J. Sablier*, n° 1181; *J. Fr.*, n° 529; *Mess. soir.*, n° 566.

(2) *P.V.*, XXXIII, 55.

(1) *P.V.*, XXXIII, 184.

(2) *C.* 294, pl. 980, p. 24.

tantôt par l'immoralité des moyens, tantôt en inexécutant les décrets, tantôt en les contre-révolutionnant dans l'exécution : mais la liberté s'est soutenue par les efforts même qu'on a faits pour la détruire ; elle est dans le cœur, dans tous les cœurs des véritables Français ; elle s'affermir par les complots déjoués de ses ennemis, comme le vent affermit la terre après les orages qui l'ont submergée.

Nous recueillons les leçons de l'histoire : nous sommes aux écoutes ; nous épions tous les agens ; nous surveillons tous les fonctionnaires. La représentation nationale dans les départemens n'est pas exempte de la surveillance gouvernementale.

Nous avons des espions en Europe ; nous en avons eu en Amérique, où nous avons connu les projets des émigrés colons et des envoyés plénipotentiaires. On ne peut pas dire un mot important que nous ne le sachions. Les conférences de Mack à Londres, et celles de Luchezini à Francfort ; la nouvelle tactique de l'esclave en uniforme, et les nouvelles intrigues britanniques dans les ports de l'Océan ; la dernière convulsion militaire de l'Autriche, et la frayeur politique des Capétiens d'Italie et d'Espagne, tout nous est connu.

Il y a de l'écho en Europe, et cet écho retentit au comité ; il nous redit le dernier mot de ces grands politiques, les complots de ces intrigans modernes, et le mot d'ordre de leurs prétendus patriotes, qui s'avisent aussi de conspirer.

Nous avons cru que nous ne pouvions ouvrir la campagne avec sûreté, qu'après avoir exercé une surveillance terrible et active, après avoir fait le tour des frontières et vigilé l'intérieur. On déblaye les ruines de la Vendée ; encore avant-hier, 500 brigands qui voulaient la ressusciter, ont mordu la poussière et dans peu de jours, nous vous proposerons pour la Vendée, une administration de fer, une administration provisoire jusqu'à la paix ; dans ce pays, dont la presque totalité de la population est imprégnée de miasmes contre-révolutionnaires et anti-républicains.

Si Paris, qui est le centre indestructible du patriotisme et du courage qui ont fondé la République, est tous les jours inondé de petits conspirateurs ; s'il ne s'y passe pas un jour sans intrigue contre-révolutionnaire, sans fausse nouvelle répandue, sans agiotage sur l'opinion, et sans corruption sur les personnes ; imaginez ce que doivent être les frontières, lorsque la surveillance se ralentit, ou que les intelligences avec l'ennemi voisin s'y perpétuent et s'y propagent.

Aussi dans moins d'un mois, nous avons découvert quatre complots successifs.

Au Havre, les moyens que les commerçants et les banquiers employoient, pour avilir la fortune publique, déprécier les assignats, et dégoûter le peuple de la représentation nationale.

Nous connoissons maintenant la source de cette disette factice, préparée par la dépréciation des assignats. Nous avons dans les mains la correspondance qui atteste ces complots : nous tenons les coupables, ils sont en marche pour être traduits au tribunal révolutionnaire.

A Lille, un homme de loi, appelé Lejosne, recevoit l'argent des aristocrates de France, et le transmettoit à l'étranger ennemi. Il corres-

pondoit avec les émigrés, facilitoit la circulation des faux assignats et la sortie de nos marchandises. Sa tête vient de tomber sous le glaive des lois ; ses papiers sont dans nos mains, et la prudence ne permet pas encore de les produire.

A Maubeuge, un agent français étoit en correspondance avec les ci-devant nobles des départemens circonvoisins, enrôloit des grenadiers de choix pour l'ennemi, et portoit des paquets au discret Cobourg.

Les grenadiers du ci-devant régiment de Béarn, qu'il avoit embauchés, l'ont livré aux représentans du peuple. Il a avoué ses crimes ; il correspondoit avec des Anglais à Calais ; l'un d'eux se nommoit *Fielding*. Il avoit donné à ces grenadiers des paquets pour Cobourg ; il lui annonçait la disette ; il lui envoyoit des passeports en blanc, signés par les autorités de France ; il envoyoit le plan du camp retranché de Maubeuge ; il annonçait des divisions intérieures. Ce traître a été fusillé ; et l'Anglais *Fielding* s'enfuit du côté de Calais aussitôt que la conspiration fut découverte. Six accusés ont été traduits au tribunal révolutionnaire il y a huit jours, et ils vont être jugés incessamment.

Enfin, à Landrecies, une lettre reçue hier nous annonce, sur cette importante frontière, qu'une trahison nouvelle s'y étoit ourdie. Voici la lettre :

[*Le général Colaud, au C. de S. P., Réunion-sur-Oise, 1<sup>o</sup> vent. II.*]. « J'ai donné des ordres pour que l'adjudant de la place de Landrecies, prévenu de correspondre avec l'ennemi, soit arrêté. J'ai envoyé de suite le tribunal militaire pour instruire cette affaire, qui tient à une ramification de conspiration plus étendue. J'ai en main une lettre qui s'exprime ainsi :

» J'attends votre intention ; et comme vous croyez que la chose peut être entreprise, je suis prêt à tenir mes promesses de huit mille louis, et vous les faire tenir de suite. Les commandans seront aussi contentés, comme le contient la lettre.

» Votre ami KURMER, commandant les avant-postes autrichiens. »

Cette lettre étoit adressée au citoyen Schmitz, adjudant de la place de Landrecies, en date du 23 février 1794, datée de Bassiol.

Nous sommes prévenus qu'il part de Londres, à certaines époques, non pas des effets, parce que le comité de salut public a pris des moyens de surveillance sur leur paiement et sur l'emploi des fonds en provenant ; non pas des guinées, parce qu'elles rendroient suspects ceux qui en seroient les porteurs, mais certains effets ou objets de luxe qui sont de bonne défaite parmi nous.

A Paris, chaque jour, chaque minute, on agite, on égare, on trompe le peuple sur les subsistances ; on échauffe les groupes ; on fait des motions insidieuses ; on ne cesse de faire des affiches dirigées contre la Convention nationale, et de lui imputer une disette qui n'est en grande partie que l'ouvrage même de ceux qui font faire ces affiches, et des royalistes qui les soudoient ; car c'est le royalisme qu'on veut ressusciter ; ce sont ses esclaves qui s'agitent en tout sens. Il leur faut un tyran en France pour les projets des tyrans de l'Europe : car, une République vigoureuse, c'en est fait du

royalisme européen. On va sur les routes pour éloigner les subsistances, pour faire désertier les marchés ; on fait acheter des femelles des diverses espèces pour arrêter la reproduction. Les aristocrates disent froidement : *Ils auront une famine°; ils auront des épidémies...* comme s'ils étoient à l'abri des maux dont ils parlent, s'ils se réalisoient ; comme s'ils ne doivent pas en être les premiers punis, puisqu'ils en sont les principaux auteurs ; comme si, enfin, les aristocrates étoient insulaires au milieu de nos besoins et des intempéries de notre climat. Oui, sans doute, ce sont des étrangers au milieu de nous, étrangers par leurs principes, plus étrangers encore par les vœux impies qu'ils ne cessent de former. Mais les événements de chaque campagne accélèrent leur jugement dernier, celui que toutes les nations libres ont rendu en se resaisissant de leurs droits : bannissement des personnes ennemies des lois nouvelles ; application de leurs biens aux malheureux qui ont une patrie.

Que les conspirateurs de tout genre tremblent. Nous viendrons bientôt leur montrer les plans qu'ils exécutent, tracés à Londres par Pitt ; certaines motions faites à Paris, répétées en même temps à Londres ; et des projets connus à Londres, exécutés bientôt après à côté de nous. Nous montrerons le discours de ce qu'on nomme encore à Londres le comte de Moyra dans lequel ce général parle du projet dont l'exécution lui étoit confiée, de porter des secours, et de débarquer des bataillons aux brigands de la Vendée et aux fanatiques des côtes maritimes de l'Ouest.

Nous montrerons à nos intrigans dans les halles, et à nos révolutionnaires dans les marchés, ce propos tenu au parlement britannique, où un aristocrate anglais demande avidement, comme s'il parloit d'une entreprise commerciale ou philanthropique : *Où est donc cette famine que Pitt nous a promise pour la France ? Où sont ces grands troubles qu'il nous avoit tant assurés devoir recommencer dans ce pays ?*

Anglais, aussi immoraux que perfides, nous en appellerons bientôt aux élémens même que vous avez asservis, et à la mer déshonorée par vos crimes ; et la Nature se joindra à l'amour de l'humanité et au courage des républicains pour venger tant d'outrages !

Le comité a pensé qu'il devoit rechercher les causes et les moyens par lesquels l'étranger pouvoit tenter encore d'ébranler notre gouvernement, et corrompre l'esprit public, ou donner des secousses à l'opinion nationale sur la révolution. Il s'occupe de rattacher toutes les parties de l'administration nationale au code révolutionnaire ; il faut réprimer les penchans ambitieux ou turbulens des meneurs ; il faut surveiller la faction des indulgens et des pacifiques, autant que celle des prétendus insurgens ; mais leur art est connu, il est déjà sans effet ; il faut concentrer l'autorité et l'influence de la Convention nationale, pour que son explosion et sa résistance puissent être aussi fortes que les orages et les événemens qui se préparent ; il faut veiller de près tous les généraux, encourager les escadres et les armées, ne pas se laisser d'épurer les états-majors ; il faut enfin faire punir tous les traîtres.

Que voient nos ennemis de l'intérieur ? ils voient que le peuple veut fortement la République avec la démocratie ; que la Convention nationale va d'ensemble et est démocratique ; voilà les deux grands instrumens de la Révolution, instrumens qu'ils ne peuvent ni corrompre, ni briser, ni arrêter ; ils veulent égarer l'un et diviser l'autre. Ils se sont jetés dans les branches secondaires, dans le système des émeutes et des agitations. C'est ainsi qu'il s'est élevé contre la représentation nationale et le peuple qui ne doivent faire qu'un même tout, une conjuration sourde, distribuée dans tous les points, et tendant à son avilissement quand elle ne peut la détruire. Mais, citoyens, le peuple et la Convention détruisent d'un seul coup toutes les criminelles espérances.

Quand les intrigans voient le calme dans les affaires, une marche simple et régulière dans les opérations du gouvernement et la confiance publique autour de lui, ils croient que le peuple est endormi sur ses droits, et que le législateur est devenu insouciant sur son ouvrage. Alors, l'on aperçoit un instant l'opinion exaspérée, des petits mécontentemens surgir, des plaintes aristocratiques se prononcer, des patriotes se désunir, les ambitions particulières s'agiter, quelques hommes sans estime réciproque s'amonceler, et croyant faire un parti, parce qu'ils parlent un jour de la même manière, ou qu'ils supportent avec une égale impatience le joug utile de l'opinion ou les froissemens des événemens révolutionnaires.

Mais bientôt le peuple paroît à la voix de ses représentans, et non à la voix de quelques agens de l'étranger, et d'un seul mouvement ses ennemis sont marqués, frappés et disparus. Ainsi s'évanouiront les hommes qui veulent tourmenter l'opinion au lieu de l'éclairer, agiter le peuple au lieu de le nourrir, et l'égarer au lieu de l'aider dans ses travaux.

Quel est donc l'objet de ces affiches incendiaires, de ces provocations séditeuses ? Le secret n'est pas difficile à pénétrer. On veut sauver les détenus ; on veut mettre à couvert les aristocrates riches ; on veut protéger les fortunes des ennemis connus de la révolution : on s'apitoyoit d'abord sur les personnes ; mais aujourd'hui, c'est sur les biens, c'est sur les richesses des royalistes et des contre-révolutionnaires qu'on s'attendrit.

Dans un pays infecté d'égoïsme, on se seroit peu agité pour les personnes et ce genre d'intérêt ne pouvoit dominer qu'un petit nombre d'amis ou de partisans. Mais aussitôt que le décret proposé par Saint-Just, pour déclarer acquis à la République les biens des ennemis reconnus de la révolution : aussitôt qu'un autre décret, tendant à améliorer le sort des patriotes indigens, a été rendu, on a vu redoubler les intrigues, les agitations et les mouvemens dans les halles et dans les marchés. Aujourd'hui le comité de sûreté générale a publié un tableau à remplir par les comités de surveillance, sous leur responsabilité, dans le délai de huit jours, à compter du jour de sa réception.

Demain, un pareil tableau paroîtra pour que les mêmes comités nous fassent connoître le nombre des patriotes malheureux ou indigens dans toute la République.

Voilà le moment qu'ils ont choisi. Chaque

bien que la Convention veut faire est entouré d'obstacles, et précédé ou accompagné d'orages. On dirait que les bonnes lois, les lois populaires ne peuvent être faites en présence du peuple et au milieu du peuple, sans être obligé de combattre lui-même, et terrasser chaque fois ses ennemis et les agitateurs.

Mais bientôt le rapport sur Chabot et les autres représentans va être fait. Les deux comités discutent dans ce moment ce rapport ; et dans peu de jours il sera entendu de la Convention.

En même temps Saint-Just fera le rapport sur les moyens d'assurer le gouvernement et le bonheur du peuple contre les factions qui cherchent à l'annéantir.

Le comité a chargé un de ses membres, Saint-Just, de vous présenter au premier jour des vues sur les moyens d'assurer définitivement la représentation, le gouvernement et toutes les autorités légitimes contre les atteintes des conspirateurs, et les intrigues des stipendiaires de l'étranger.

Ainsi nous dévoilerons tous les complots, nous mettrons au jour tous ces plats conspirateurs et ces aveugles motionnaires, qui ne peuvent être conduits que par l'aristocratie restée en France et les gouvernemens étrangers. Car à quoi peuvent servir ces divisions, ces mouvemens, ces désorganisations brutales de l'état social ? elles ne peuvent servir que l'étranger ; elles ne peuvent servir qu'aux tyrans ; elles ne sont donc commandées que par les rois d'Europe et par leurs valets. Mais c'est à la justice révolutionnaire à s'emparer de ces hommes coupables, de ces manouvriers conspirateurs, de ces agitateurs mercenaires.

Nous vous proposons de charger l'accusateur public du tribunal révolutionnaire d'informer, sans délai, contre les auteurs de ces affiches éversives de la représentation nationale, et de ces manœuvres faites dans les marchés et aux avenues de Paris. Nous avons mis la terreur à l'ordre du jour, contre les aristocrates et les faiseurs de complots contre la République ; que cette terreur entre donc dans l'âme de ces ennemis domestiques de leur patrie, bien plus dangereux que les émigrés fugitifs, ou les aristocrates renfermés.

Citoyens, la campagne va s'ouvrir ; déblayons le sol de l'intérieur de tant d'intrigues, afin que nous ne puissions plus nous occuper que de combats et de victoires contre les ennemis étrangers (1).

*Ce discours a été souvent interrompu par des applaudissemens.*

A la suite BARÈRE propose un projet de décret.

**La Convention ordonne l'impression du rapport, et adopte le décret dans les termes suivans :**

**« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :**

(2) Rapport imprimé par ordre de la Conv. (AD XVIII<sup>e</sup> 244, n° 8; B.N., 8<sup>e</sup> Le<sup>ss</sup> 728). *Débats*, n° 534, p. 226-233; *Mon.*, XIX, 632-635. Extraits dans *M.U.*, XXXVII, 268-69; *J. Sablier*, n° 1182; *J. Mont.*, p. 906-907; *Débats*, n° 533, p. 214; *Rép.*, n° 77; *C. Eg.*, n° 566; *Ann. patr.*, p. 1918; *C. univ.*, 18 vent.; *J. Fr.*, n° 529; *J. Matin*, n° 571; *Mess. soir*, n° 566.

**« Art. I. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire est chargé d'informer sans délais contre les auteurs et distributeurs des pamphlets manuscrits répandus dans les halles et marchés, et qui seront attentatoires à la liberté du peuple français et à la représentation nationale.**

**« II. Il recherchera en même temps les auteurs et agents des conjurations formées contre la sûreté du peuple, et les auteurs de la méfiance inspirée à ceux qui apportent des denrées et des subsistances à Paris.**

**« III. Il rendra compte en personne dans trois jours, à la barre de la Convention nationale, des mesures qu'il aura prises.**

**« IV. Le comité de salut public fera incessamment son rapport sur les moyens d'assurer le gouvernement et le bonheur du peuple, et de le préserver des intrigues des conspirateurs. »**  
(1).

TALLIEN. Le comité de salut public, dans le rapport qu'il vient de vous faire, a démontré la part que prennent les étrangers aux mouvemens que l'on veut exciter au sujet des subsistances. Il a dans ses mains un placard qu'il vous dénonce, et qui a été affiché cette nuit dans tous les marchés de Paris. L'administration de la police a reçu aussi des avis sur des lettres anonymes qu'on fait circuler, et dans lesquelles il est dit que c'est le moment de *désarmer les bons citoyens, de tomber sur la Convention nationale, sur les autorités constituées, et de se choisir un chef*. Il est encore d'autres circonstances qui offrent des rapprochemens que je ne puis me dispenser de vous présenter.

Il y a quelques jours que le tribunal révolutionnaire a fait justice de deux conspirateurs, dont l'un est *Froullé*, libraire. Il avoit imprimé un ouvrage qui respiroit le royalisme à chaque page. La tête de l'imprimeur est tombée mais on n'a pas recherché, au moins avec assez d'attention, les auteurs de cet écrit contre-révolutionnaire. Je demande cependant si ceux qui l'ont composé, si ceux qui l'ont colporté, ne sont pas des hommes qu'il faille rechercher pour le royalisme dont ils propageoient la criminelle doctrine. Quant à moi j'en suis convaincu.

Par-tout je rencontre encore l'odeur infecte du royalisme, et j'en vois de nombreuses ramifications dans toutes les parties de la République. Portez vos regards dans les armées : vous y verrez des ci-devant nobles remplacés par des hommes qui portent la même tache originelle.

Il y a quelque tems que l'on trouva à *Bordeaux* des ballots renfermant des objets d'habillement et d'équipemens militaires, destinés pour les colonies, et sur lesquels étoient encore empreints les signes du royalisme. Voyez sous quelles couleurs les journaux aristocratiques (car il y en a encore) transmettent chaque jour jusqu'aux moindres détails ce qui se passe au Temple, et avec quelle uniformité ils les donnent. Voyez avec quelle impudeur ils publient

(1) P.V., XXXIII, 56. Minute de la main de Barère (C. 293, pl. 953, p. 24). Décret n° 832L. Reproduit dans *B<sup>an</sup>*, 16 vent.; *M.U.*, XXXVII, 285.